

**CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SOLUTION ESPACE API**  
**(ci-après les « Conditions d'utilisation »)**  
**Version du 2 septembre 2020**

*Note : Cette version des conditions d'utilisation de la solution Espace API est rendue nécessaire par l'ajout de nouvelles fonctionnalités permettant à des tiers, autres que les commissions scolaires et les centres de services scolaires, d'utiliser l'Espace API. Elle remplace intégralement la dernière version datant du 6 mars 2019 et elle prend effet rétroactivement au moment de son acceptation telle que prévue dans les conditions d'utilisation. À cet effet, les conditions d'utilisation ont été réécrites de manière importante. Le lancement de ces nouvelles fonctionnalités pour les tiers s'effectue en mode de déploiement restreint. Une fois ce déploiement restreint terminé, de nouvelles conditions d'utilisation pourraient être proposées, lesquelles encadreront notamment les niveaux de services applicables.*

## **1. Définitions**

1.1. Les définitions suivantes s'appliquent de façon générale aux présentes Conditions d'utilisation, en plus de tous les titres abrégés qui y sont créés :

1.1.1. « **Abonnement** » signifie un abonnement à l'Espace API souscrit par le Développeur :

- a) par la signature d'une Convention d'abonnement s'il ne s'agit pas d'un Organisme scolaire; ou
- b) qui est automatique et obligatoire pour un Organisme scolaire dans le cadre de son adhésion à la GRICS et qui lui est automatiquement facturé annuellement le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. conformément aux tarifs en vigueur adoptés par le conseil d'administration de la GRICS et payable conformément à la *Politique de facturation* en vigueur adoptée par l'Assemblée générale des membres de la GRICS.

1.1.2. « **API** » signifie des interfaces de programmation, appartenant à la GRICS ou pour lesquelles elle détient des droits de distribution ou de commercialisation, également appelée « application programming interface », soit des logiciels offrant des services à d'autres logiciels afin de permettre une connexion et un transfert de données sécuritaire et balisé, lesquelles incluent notamment :

- a) tous les outils, éléments, composants et exécutables associés;
- b) tout extrait de code, appartenant à la GRICS ou pour lequel elle détient des droits de distribution ou de commercialisation, qui autorise des interactions avec des Applications GRICS ou la Plateforme d'identité Mozaïk; et
- c) toute Documentation.

- 1.1.3. « **API pour évaluation** » signifie une API pour évaluation telle que définie à l'article 7.5 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.4. « **Application GRICS** » signifie un site web, un produit, une solution, un service, un outil, un programme, une application ou un logiciel informatique dont la GRICS est propriétaire ou pour lesquels elle détient les droits de distribution ou de commercialisation.
- 1.1.5. « **Application tierce** » signifie un site web, un produit, une solution, un service, un outil, un programme, une application ou un logiciel informatique autre qu'une Application GRICS, dont le Développeur est propriétaire ou pour lequel il détient les droits de distribution ou de commercialisation, connecté à l'Espace API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk, et offert à un ou des Clients, incluant notamment, à titre de précision, celles développées par le Client lui-même pour ses propres fins ou qu'il distribue à des tiers.
- 1.1.6. « **Catalogue** » signifie le catalogue défini à l'article 7.1 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.7. « **Client** » signifie toute personne physique ou morale ayant souscrit auprès de la GRICS un abonnement à une Application GRICS et qui est propriétaire des données visées par une Connexion.
- 1.1.8. « **Compte** » signifie collectivement le Compte administrateur et les Comptes utilisateurs d'un Développeur.
- 1.1.9. « **Compte administrateur** » signifie un compte administrateur tel que décrit à l'article 3.1 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.10. « **Compte utilisateur** » signifie un compte utilisateur tel que décrit à l'article 3.1 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.11. « **Conditions de l'Application tierce** » signifie les conditions d'utilisation ou la politique de confidentialité d'une Application tierce exigée à l'article 9.1 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.12. « **Conditions d'utilisation** » signifie les présentes Conditions d'utilisation de l'Espace API.
- 1.1.13. « **Connexion** » signifie une connexion, un transfert de données ou un accès à des données, sécuritaire et balisé, unilatéral ou bilatéral, entre des Application GRICS et des Applications tierces, entre des Applications GRICS ou, le cas échéant, entre des Applications tierces, par l'intermédiaire des API de la GRICS ou de la Plateforme d'identité Mozaïk.

Ceci peut notamment inclure, des droits d'accès à des données ou de lecture de celles-ci ainsi que des droits de modification, de suppression ou d'écriture de données.

- 1.1.14. « **Contrat** » signifie collectivement les présentes Conditions d'utilisation ainsi que la Convention d'abonnement pour les Développeurs qui ne sont pas des Organismes scolaires.
- 1.1.15. « **Convention d'abonnement** » désigne le document intitulé « Convention d'abonnement » dûment signé auprès de la GRICS par un Développeur qui n'est pas un Organisme scolaire pour souscrire un Abonnement à l'Espace API, lequel document détermine principalement le type d'Abonnement, la Durée du Contrat, les conditions de terminaison et de résiliation, le prix de l'Abonnement ainsi que les modalités de paiement.
- 1.1.16. « **Demande d'autorisation** » signifie une demande de Connexion soumise pour approbation à un Client par une Application tierce telle que décrite à l'article 8.1 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.17. « **Développeur** » signifie une personne physique ou morale détenant les droits de propriété ou encore de distribution ou de commercialisation d'une Application tierce et ayant souscrit auprès de la GRICS un Abonnement à l'Espace API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk afin d'y connecter cette Application tierce aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk de la GRICS, incluant le Client lui-même lorsqu'il agit à ce titre pour une Application tierce visant ses propres fins ou distribués à des tiers. Dans ce dernier cas, il est à la fois, selon le contexte, considéré comme un Développeur et un Client aux fins des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.18. « **Documentation** » signifie toute documentation ou information que la GRICS rend disponible au Développeur par l'intermédiaire de l'Espace API ou autrement, notamment sur un site internet de la GRICS, sur l'utilisation de l'Espace API, des API et de la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 1.1.19. « **Durée du Contrat** » signifie la durée de l'Abonnement déterminée dans la Convention d'abonnement.
- 1.1.20. « **Écosystème GRICS** » signifie collectivement toutes les Applications GRICS, l'Espace API, les API ainsi que la Plateforme d'identité Mozaïk, incluant notamment son Module de gestion des consentements et ses fenêtres de consentement.
- 1.1.21. « **Espace API** » signifie la solution Espace API appartenant à la GRICS et distribué par elle, laquelle permet l'utilisation d'API qui permettent une connexion et un transfert de données sécuritaire et balisé entre des Applications GRICS et des Applications tierces, entre des Applications GRICS ou, le cas échéant, entre des Applications tierces. Selon le type

d'Abonnement souscrit, l'Espace API peut inclure un environnement de test, lequel peut lui-même offrir des fonctionnalités natives permettant d'accéder à diverses données provenant des Applications GRICS.

- 1.1.22. « **Espace client** » signifie la plateforme Espace client de la GRICS, laquelle contient notamment un système de billetterie où doit être soumis au service à la clientèle de la GRICS toute demande de soutien ou toute question en lien avec l'Espace API. Lors de l'Abonnement à l'Espace API, s'il n'a pas déjà accès dans le cadre de l'abonnement à une autre Applications GRICS, le Client reçoit l'accès à un compte pour l'Espace client.
- 1.1.23. « **Informations d'authentification** » signifie les informations d'authentification qui sont définies à l'article 6.2 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.24. « **Inscription** » signifie une inscription telle que définie à l'article 6.3 des présentes Conditions d'utilisation.
- 1.1.25. « **Plateforme d'identité Mozaïk** » signifie la solution, appartenant à la GRICS et distribuée par elle, qui permet de gérer l'identification et l'authentification des utilisateurs autorisés par le biais :
- a) des différentes Application GRICS; et
  - b) des Applications tierces pour lesquelles leur Développeur a souscrit auprès de la GRICS un abonnement à l'Espace API, incluant l'accès à la Plateforme d'identité Mozaïk et pour laquelle utilisation le Client a préalablement donné son consentement.
- 1.1.26. « **Marque** » signifie les noms commerciaux, les marques de commerce, les marques de service, les logos, les noms de domaine et autres caractéristiques distinctives de la marque de la GRICS ou du Développeur.
- 1.1.27. « **Module de gestion des consentements** » signifie le module de gestion des consentements de la Plateforme d'identité Mozaïk qui permet au Client d'autoriser des Connexions entre des Applications GRICS et des Applications tierces, entre des Applications GRICS ou entre des Applications Tierces, incluant toutes les fenêtres de consentement qu'il affiche.
- 1.1.28. « **Organisme scolaire** » signifie une commission scolaire ou un centre de service scolaire qui est membre de la GRICS conformément aux Règlements généraux de cette dernière.
- 1.1.29. « **Utilisateur d'une Application Tierce** » signifie un utilisateur autorisé par le Développeur d'une de ses Applications tierces.

- 1.1.30. « **Utilisateurs d'Espace API** » signifie un utilisateur, membre du personnel du Développeur, pour lequel le Développeur a créé ou a demandé la création d'un Compte utilisateur conformément aux présentes Conditions d'utilisation.

## 2. Abonnement et approbation des Conditions d'utilisation

- 2.1. Toute utilisation de l'Espace API requiert préalablement un Abonnement à celui-ci ainsi que l'acceptation par le Développeur des présentes Conditions d'utilisation qui en régissent l'utilisation, les Conditions d'utilisation ayant en tout temps préséance sur toute Convention d'abonnement. La GRICS peut également, à sa discrétion, exiger l'acceptation des présentes Conditions d'utilisation par tous les Utilisateurs de l'Espace API du Développeur.
- 2.2. L'adhésion d'un Organisme scolaire à la GRICS inclut automatiquement un Abonnement à l'Espace API. Les frais relatifs à cet Abonnement sont automatiquement facturés annuellement aux Organismes scolaires le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année conformément aux tarifs en vigueur adoptés par le conseil d'administration de la GRICS et sont payables conformément à la *Politique de facturation* en vigueur adoptée par l'Assemblée générale des membres de la GRICS.
- 2.3. Les Conditions d'utilisation s'appliquent pour toute la Durée du Contrat et tant et aussi longtemps que le Développeur utilise l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 2.4. En cliquant à l'endroit prévu pour indiquer son consentement dans la fenêtre présentant les Conditions d'utilisation ou en encore en utilisant l'Espace API, toute API qu'elle contient ou la Plateforme d'identité Mozaïk, le Développeur comprend, accepte et déclare, pour toute la Durée du Contrat, qu'il accepte d'être lié par les présentes Conditions d'utilisation, en plus le cas échéant de la Convention d'abonnement.

## 3. Création et gestion de Comptes

- 3.1. Lors de l'Abonnement à l'Espace API, le Développeur reçoit l'accès à un compte administrateur auquel lui seul a accès (ci-après un « **Compte administrateur** ») et, à partir de ce dernier, il peut ensuite créer à sa discrétion des comptes utilisateur pour le personnel de son organisation uniquement (ci-après un « **Compte utilisateur** »).
- 3.2. Suivant la création de son Compte administrateur, la GRICS transmet au Développeur un code d'utilisateur et un mot de passe temporaire pour s'y connecter. Il doit sans délai modifier ce mot de passe temporaire. La même procédure s'applique pour les Comptes utilisateurs créés à partir du Compte administrateur.
- 3.3. Le Développeur reconnaît et accepte que lui et ses Utilisateurs de l'Espace API doivent prendre toutes les mesures raisonnables requises pour protéger la

confidentialité de leurs codes d'utilisateurs et de leurs mots de passe permettant l'accès à l'Espace API ou son utilisation et qu'ils ne doivent pas les divulguer à quiconque, incluant le personnel de la GRICS.

- 3.4. Le Développeur est et demeure en tout temps le seul responsable de son Compte administrateur et de tous les Comptes utilisateur qu'il crée ainsi que de toute activité effectuée par lui ou l'un de ses Utilisateurs d'Espace API par l'intermédiaire d'un de ses Comptes. À ce titre, il est le seul responsable de supprimer tout accès à un Compte utilisateur qui n'est plus requis à partir des fonctions prévues à cet effet dans l'Espace API.

#### **4. Licence**

- 4.1. Sous réserve du respect de toutes les conditions du Contrat, la GRICS concède au Développeur une licence d'utilisation limitée, non exclusive, incessible, non transmissible et révocable pour utiliser les API et développer, tester et faire fonctionner les Applications tierces du Développeur, et permettre aux Clients d'utiliser son intégration des API et de la Plateforme d'identité Mozaïk dans l'Application tierce.
- 4.2. La licence mentionnée au paragraphe précédent étant non exclusive, le Développeur comprend et reconnaît que la GRICS peut développer des Applications GRICS ou autrement des produits et des services qui peuvent faire concurrence aux Applications tierces du Développeur ou à tout autre produit ou service du Développeur.
- 4.3. Le Développeur ne peut utiliser l'Espace API, les API et la Plateforme d'identité Mozaïk que selon les modalités expressément autorisées dans les présentes Conditions d'utilisation. Toute violation des présentes Conditions d'utilisation est susceptible d'entraîner le blocage, voire la résiliation de l'accès à l'Espace API et de l'utilisation des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk par le Développeur et ses Utilisateurs de l'Espace API.

#### **5. Documentation**

- 5.1. Le Développeur doit prendre connaissance de la Documentation disponible avant d'utiliser l'Espace API, une API ou la Plateforme d'identité Mozaïk, lesquels doivent uniquement être utilisés conformément à celle-ci.
- 5.2. La GRICS se réserve le droit de mettre à jour et de modifier à tout moment la Documentation et rendra disponible dans l'Espace API toute Documentation additionnelle ou modifiée. Toute utilisation de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk devra se conformer à cette nouvelle Documentation.

#### **6. Création et inscription d'une Application tierce**

- 6.1. Lors de la création d'une Application tierce dans l'Espace API, les informations que doit fournir le Développeur doivent être exactes et être maintenues à jour par ce dernier en tout temps.

- 6.2. Après la création d'une Application Tierce, le Développeur recevra des informations d'authentification, incluant les clés de sécurité, des informations confidentielles et d'autres éléments et identifiants nécessaires pour accéder aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk (ci-après les « **Informations d'authentification** »). Les Informations d'authentification permettent à la GRICS d'associer l'Application tierce d'un Développeur à son utilisation des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 6.3. Pour accéder à une API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk, le Développeur doit abonner son Application tierce à celle-ci (ci-après désignée une « **Inscription** » uniquement aux fins des présentes Conditions d'utilisation).
- 6.4. Toute Inscription d'une Application tierce à une API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk doit être préalablement autorisée par la GRICS. La GRICS s'engage à rendre sa décision à cet effet dans un délai raisonnable.
- 6.5. La GRICS se réserve en tout temps le droit, à sa seule discrétion, de refuser l'Inscription d'une Application tierce à une API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk ou de retirer toute telle Inscription qu'elle juge contraire à ses intérêts, à ceux de ses membres ou de ses clients, notamment pour des motifs de sécurité, de réputation ou de concurrence, ou encore qui est en défaut ou en violation du Contrat.
- 6.6. Le Développeur assume l'entière responsabilité de toute activité effectuée avec ses Informations d'authentification. Celles-ci ne sont ni transférables ni cessibles. Le Développeur ne doit ni les divulguer ni tenter de les contourner
- 6.7. Le Développeur reconnaît et accepte qu'il peut créer des Informations d'authentification uniquement que pour des Applications tierces dont il est propriétaire ou pour lesquelles il détient les droits de distribution ou de commercialisation.
- 6.8. Lorsque des informations sont exigées en lien avec le Développeur ou l'Application tierce pour procéder à la création d'Informations d'authentification ou d'une Inscription, le Développeur doit fournir des informations exactes et il doit les tenir à jour en tout temps.
- 6.9. Le Développeur ne peut pas intégrer aucune Information d'authentification dans un projet ou une solution de logiciel libre sans une entente écrite préalable avec la GRICS dûment signée par cette dernière.
- 6.10. Le Développeur comprend, reconnaît et accepte que :
  - a) lui et ses Utilisateurs d'Espace API doivent prendre toutes les mesures raisonnables requises pour protéger la confidentialité des Informations d'authentification qu'ils créent;
  - b) toute personne détenant des Informations d'authentification pour lesquelles le Développeur a créé une Inscription à une ou des API spécifiques ou à la Plateforme d'identité Mozaïk pourra accéder à toute donnée du Client dans les Applications tierces ou dans les Applications GRICS rendues disponibles par

une API ou par la Plateforme d'identité Mozaïk et autorisée par le Client. À cet effet, il est de la responsabilité du Développeur de prendre et d'appliquer toute mesure de contrôle requise afin de s'assurer de se conformer aux obligations prévues aux présentes Conditions d'utilisation en matière de sécurité, d'intégrité et de protection des données, notamment des renseignements personnels et confidentiels.

## 7. Disponibilité des API et modifications

- 7.1. La Solution propose un catalogue contenant la liste à jour de toutes les API disponibles et décrivant pour chacune la nature de l'API, le type de données échangées par son intermédiaire et les Applications GRICS concernées (ci-après le « **Catalogue** »). Au fur et à mesure de l'évolution fonctionnelle d'une API, ces données peuvent changer et le Catalogue pourra être mis à jour en conséquence sans qu'un avis ne soit envoyé au Développeur à cet effet. La GRICS s'efforcera toutefois de respecter la nature de l'API initialement décrite. Si la nature de l'API venait à être modifiée, la GRICS republiera alors une nouvelle API, laquelle pourrait alors nécessiter une nouvelle demande d'Inscription à cette API de la part du Développeur.
- 7.2. La GRICS se réserve le droit de publier des versions ultérieures des API et d'exiger que le Développeur utilise lesdites versions, à ses frais exclusifs.
- 7.3. La GRICS se réserve le droit de modifier ou d'interrompre à tout moment la disponibilité de toute ou partie des API, pour quelque motif que ce soit et avec ou sans préavis. Lesdites modifications peuvent inclure, sans s'y limiter, l'interruption ou la restriction de l'accès à une ou des API bien précises ou une demande de paiement ou la mise en place et l'application de restrictions à l'utilisation des ajouts à l'Espace API, aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 7.4. La GRICS se réserve également le droit d'imposer des restrictions à certaines fonctionnalités et services, ou de restreindre l'accès à toute ou partie des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 7.5. Toute version des API désignée comme « évaluation », « précommerciale » ou « beta » (ci-après une « **API pour évaluation** ») est susceptible de ne pas fonctionner de la même façon qu'une version finale. La GRICS se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier ou de ne pas mettre en vente ou autrement distribuer la version définitive ou commerciale d'une API pour évaluation.
- 7.6. Avant la création de toute Inscription, le Développeur reconnaît qu'il est de sa responsabilité de bien lire les informations relatives à l'API visée dans le Catalogue, tout particulièrement en ce qui concerne les données qui seront échangées par l'intermédiaire de cette API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk.

## 8. Autorisation par le Client

- 8.1. Toute première Connexion entre une Application tierce et une Application GRICS ou la Plateforme d'identité Mozaïk doit préalablement être autorisée par le Client qui est

propriétaire des données visées par cette Connexion (ci-après une « **Demande d'autorisation** »).

- 8.2. Le Client ne peut autoriser une Demande d'autorisation que par l'intermédiaire du Module de gestion des consentements. Le Développeur doit rediriger les Utilisateurs de l'Application tierce vers le Module de gestion des consentements conformément aux spécifications indiquées dans la Documentation pour chaque API.
- 8.3. Une autorisation accordée à la suite de l'approbation d'une Demande d'autorisation par un Client est valable, ainsi que toute Connexion subséquente, selon les mêmes paramètres que ceux définis dans cette Demande d'autorisation, tant et aussi longtemps que cette autorisation n'est pas révoquée par le Client conformément aux modalités prévues à l'article 8.4 des présentes Conditions d'utilisation.
- 8.4. Un Client peut en tout temps retirer une autorisation accordée dans une Demande d'autorisation par l'intermédiaire du Module de gestion des consentements, auquel cas la GRICS peut immédiatement mettre fin à toute Connexion autorisée par cette Demande d'autorisation sans aucun autre délai ni avis. Il est toutefois à noter qu'un délai raisonnable pourrait parfois s'écouler entre la réception d'une demande de retrait d'une telle autorisation et la fin effective de la Connexion visée, notamment en raison de certaines contraintes techniques ou opérationnelles.
- 8.5. Lors de toute Connexion effectuée en conformité avec les modalités des présentes Conditions d'utilisation, la GRICS valide que le Client a autorisé la Connexion en fonction des permissions requises pour l'API ou la Plateforme d'identité Mozaïk, mais la GRICS ne peut toutefois valider que le Client détient lui-même toutes les autorisations ou consentements requis de tout tiers, incluant notamment ses utilisateurs, clients ou employés, ainsi qu'en vertu de toute loi ou règlement, pour lui permettre de fournir les autorisations demandées dans une Demande d'autorisation. La GRICS ne fournit ainsi au Développeur ni à quiconque aucune garantie à cet effet.

## **9. Conditions d'utilisation et politique de confidentialité des Applications tierces**

- 9.1. À l'exception des Applications tierces développées et exploitées par un Développeur qui est un Organisme scolaire, uniquement pour ses propres fins et qui ne sont pas offertes à d'autres Clients, le Développeur devra fournir et respecter une politique de confidentialité ou des conditions d'utilisation pour ses Applications tierces qui décrivent clairement et précisément aux Utilisateurs de ses Applications tierces quelles informations, incluant les renseignements personnels, il collecte et comment il utilise et partage ces informations, y compris si permis pour la publicité, avec la GRICS et des tiers (ci-après les « **Conditions de l'Application tierce** »).
- 9.2. Le Développeur doit en tout temps fournir aux Clients, au moment où ils autorisent une Demande d'autorisation dans le Module de gestion des consentements, conformément à la Documentation et selon la manière qui y est prescrite, un lien à jour vers les Conditions de l'Application tierce.

- 9.3. Le Développeur doit également en tout temps fournir aux Clients un lien dans l'Application tierce vers les Conditions de l'Application tierce.
- 9.4. Le Développeur s'engage à ce que les Conditions de l'Application tierce exigent que tous les Utilisateurs de l'Application tierce se conforment aux lois et à la réglementation applicables.

## 10. Obligations du Développeur

- 10.1. Le Développeur s'engage à avertir immédiatement le service de soutien de la GRICS, par l'intermédiaire de l'Espace client, dès qu'il en a connaissance, de la survenance ou de la possible survenance de toute utilisation non autorisée de ses Comptes, de ses codes d'utilisateur et de ses mots de passe ou de ses Informations d'authentification ainsi que de tout autre incident de sécurité lié à l'Espace API, à toute API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 10.2. Le Développeur s'engage à informer la GRICS sans délai, dès qu'il en a connaissance, de tout défaut, vice ou problème affectant l'Espace API, toute API ou la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 10.3. Le Développeur s'engage envers la GRICS, pendant toute la Durée du Contrat, à ce que lui-même, son personnel ainsi que toutes ses Applications tierces s'abstiennent de faire ou de permettre de faire par quiconque ce qui suit :
  - a) d'accorder des licences ou des sous-licences pour une composante de l'Écosystème GRICS ou pour l'accès à celle-ci, ainsi que de la vendre, de la louer, de la prêter, de la publier, de la distribuer, de la commercialiser ou de la mettre à la disposition de tout tiers ou du public, le tout s'appliquant également à toute donnée accessible ou obtenue en utilisant une composante de l'Écosystème GRICS;
  - b) de rendre disponible une Application tierce ou d'utiliser une composante de l'Écosystème GRICS d'une manière qui permet à un tiers, notamment tout Utilisateur d'une Application tierce, de contourner la nécessité d'obtenir de la GRICS sa propre licence valide pour toute composante de l'Écosystème GRICS;
  - c) de laisser croire à tout tiers, notamment tout Utilisateur d'une Application tierce, par omission ou communication implicite qu'il ne leur est pas nécessaire d'obtenir une licence valide pour une composante de l'Écosystème GRICS;
  - d) d'utiliser une composante de l'Écosystème GRICS, ou toute donnée accessible ou obtenue en utilisant l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk, aux fins de :
    - i. détourner des Clients d'une Application GRICS ou de les inciter à ne pas utiliser une Application GRICS ou à cesser de faire affaire avec la GRICS;

- ii. développer une Application tierce offrant des fonctions similaires ou qui font concurrence à une Application GRICS, sous réserve d'un accord écrit à l'effet contraire dûment signé par la GRICS;
- e) de contester, usurper ou violer, directement ou indirectement, les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle de la GRICS, de tout fournisseur de la GRICS ou de tout autre tiers en lien avec une composante de l'Écosystème GRICS ni participer à ou faciliter la commission de tels actes;
- f) de supprimer, masquer ou modifier les avis légaux affichés dans ou en association avec une composante de l'Écosystème GRICS;
- g) de contourner ou tenter de contourner les restrictions du Contrat ou de l'Espace API afin de demander aux API de fournir davantage que la quantité maximale de données autorisées ou le nombre de requêtes API pouvant être effectuées, en vertu du type d'Abonnement ou en fonction du Catalogue ou de la Documentation pour un type de données, pour chaque API ou pour la Plateforme d'identité Mozaïk, ou autrement que ce qui est nécessaire à l'Application tierce pour permettre aux Clients d'utiliser ses fonctionnalités;
- h) de tenter de contourner les restrictions établies dans la Convention d'abonnement quant à l'utilisation des API, par exemple limitant le nombre de requêtes API pouvant être effectuées ou le nombre d'utilisateurs qu'Espace API permet de gérer;
- i) d'utiliser une quantité exagérée de bande passante ou de nuire à la stabilité d'une composante de l'Écosystème GRICS ou au fonctionnement d'autres Applications tierces utilisant une composante de l'Écosystème GRICS;
- j) d'accéder à l'Espace API, aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk d'une manière autre que celle décrite dans la Documentation pour chaque API ou par la Plateforme d'identité Mozaïk;
- k) d'accéder illégalement à une composante de l'Écosystème GRICS, en faire une utilisation illégale ou poser toute action qui soit susceptible de perturber ou d'altérer son bon fonctionnement ou son intégrité, ses composantes et des données qu'elle contient;
- l) d'utiliser une composante de l'Écosystème GRICS d'une façon qui pourrait nuire ou porter atteinte à la GRICS ou à l'utilisation d'une composante de l'Écosystème GRICS par qui que ce soit;
- m) de capturer des données, d'en faire des bases de données ou de créer toute autre copie des données accessibles ou obtenues en utilisant l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk, sauf dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre d'un scénario d'utilisation prévue pour l'Application tierce du Développeur;
- n) d'utiliser une composante de l'Écosystème GRICS en profitant de leurs limites techniques, ou de rétroconcevoir, décompiler ou désassembler une composante

de l'Écosystème GRICS, sauf dans la mesure où ces opérations seraient expressément autorisées par la législation en vigueur nonobstant la présente limitation;

- o) d'utiliser l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk, ou toute donnée obtenue en utilisant ceux-ci, pour :
  - i. repérer, exploiter ou rendre publique toute faille de sécurité potentielle;
  - ii. effectuer des tests de performance d'une Application GRICS sans une autorisation écrite formelle de la GRICS dûment signée par elle;
- p) de falsifier ou altérer toute Information d'authentification ou tout autre identifiant de référence unique figurant dans une Application tierce ou affecté à celle-ci, ou de masquer ou modifier de toute autre façon la source des requêtes provenant d'une Application tierce, dans le but de dissimuler une violation du Contrat;
- q) de modifier, altérer, ajuster, réparer de quelque manière que ce soit une composante de l'Écosystème GRICS ou encore de contourner ou tenter de contourner les restrictions techniques d'une composante de l'Écosystème GRICS;
- r) de modifier, corrompre, désactiver, détruire ou violer la sécurité ou le cryptage des données obtenues par l'intermédiaire d'une composante de l'Écosystème GRICS;
- s) de tenter par quelque moyen que ce soit d'obtenir un accès non autorisé aux codes sources ou aux banques de données d'une composante de l'Écosystème GRICS ou encore aux systèmes ou réseaux connexes de la GRICS;
- t) d'utiliser une composante de l'Écosystème GRICS ou une Application tierce afin d'envoyer ou permettre que soient envoyés des communications électroniques non sollicitées ou des pourriels ou encore pour distribuer ou transmettre des programmes malveillants, des virus, des vers, des chevaux de Troie ou tout code informatique nuisible;
- u) d'utiliser ou de permettre que soit utilisée une composante de l'Écosystème GRICS ou encore d'utiliser, stocker, partager, héberger, copier, distribuer, afficher, publier, transmettre ou envoyer des données, par l'intermédiaire d'une composante de l'Écosystème GRICS ou d'une Application tierce, qui sont ou peuvent :
  - i. enfreindre ou inciter toute personne à enfreindre toute législation ou réglementation en vigueur, notamment en lien avec toute activité illégale ou frauduleuse, quelque droit de propriété intellectuelle de la GRICS ou de tout tiers ou autrement les droits d'autrui;
  - ii. être jugées offensantes, incendiaires, haineuses, diffamatoires, discriminatoires, obscènes, dégradantes, abusives, vulgaires,

menaçantes, intimidantes, harcelantes, constituant une atteinte à la vie privée, nuisible aux autres, ou autrement répréhensible;

- iii. avoir l'intention d'exploiter des mineurs, de quelque façon que ce soit;
- iv. qui pourrait créer un risque déraisonnable pour la GRICS ou les Clients en matière de sécurité ou de protection des données personnelles;
- v) de demander, utiliser ou rendre disponible toute donnée obtenue en utilisant l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk hors autorisation formellement accordée par les Clients en lien avec l'utilisation de l'Application tierce du Développeur;
- w) d'utiliser ou transférer des données accessibles ou obtenues à l'aide d'une composante de l'Écosystème GRICS, y compris les données sous une forme agrégée, anonyme ou dérivée, à des fins publicitaires ou de marketing, y compris le ciblage de publicités ou l'envoi de publicités, à l'exception de toute donnée que l'Application tierce ou le Développeur peut démontrer avoir reçue ou obtenue indépendamment de tout accès à une composante de l'Écosystème GRICS, par exemple une donnée fournie par le Client directement au Développeur ou dans l'Application tierce ou lors de son abonnement à celle-ci;
- x) d'utiliser une composante de l'Écosystème GRICS à des fins à haut risque, soit pour laquelle un dysfonctionnement ou une panne pourrait conduire à la mort ou à des blessures graves de toute personne ou à des dommages physiques ou environnementaux graves.

## 11. Sécurité

- 11.1. Le Développeur certifie que son Application tierce a été conçue pour fonctionner en toute sécurité avec les données échangées par les API et la Plateforme d'identité Mozaïk. Le réseau, le système d'exploitation et les logiciels des serveurs, bases de données et systèmes informatiques du Développeur doivent être correctement configurés pour faire fonctionner en toute sécurité ses Applications tierces et les données collectées et stockées via ses Applications tierces. Ses Applications tierces doivent utiliser des mesures de sécurité raisonnablement suffisantes pour protéger les données personnelles des Utilisateurs des Applications tierces.
- 11.2. Le Développeur accepte que la GRICS puisse surveiller l'utilisation de l'Espace API, des API et de la Plateforme d'identité Mozaïk afin de garantir la qualité, d'améliorer ses produits et services ainsi que vérifier le respect du Contrat par le Développeur, ses Utilisateurs de l'Espace API et ses Applications tierces.
- 11.3. La GRICS se réserve le droit d'utiliser des technologies permettant de détecter, prévenir ou limiter l'impact de tout problème causé par une Application tierce, par exemple pour identifier les problèmes de sécurité qui pourraient affecter la GRICS ou ses utilisateurs. Cela peut inclure, par exemple :

- a) le filtrage pour bloquer le courrier indésirable; ou
- b) la sécurité ou la protection des données personnelles concernant la capture, les attaques de déni de service, l'usurpation de l'identité d'un utilisateur, l'emprunt d'identité d'une application ou l'octroi illicite de consentement.

Le Développeur s'engage à ne pas interférer avec cette surveillance et la GRICS peut utiliser tout moyen technique pour surmonter telle interférence.

- 11.4. Le Développeur autorise un accès raisonnable à la GRICS à ses Applications tierces pour surveiller le respect du Contrat. Il s'engage également à répondre à toutes les questions de la GRICS sur le respect du Contrat.
- 11.5. Sans limiter la portée de ce qui précède, à la demande de la GRICS, le Développeur s'engage à fournir à la GRICS ou à un vérificateur indépendant qui agit au nom de celle-ci jusqu'à deux instances complètes de comptes clients pour accéder à ses Applications tierces ainsi que tout autre document requis sur l'utilisation de l'Application tierce, à la demande raisonnable de la GRICS, afin de vérifier le respect du Contrat, y compris, et en particulier, les obligations du Développeur en termes de sécurité et de confidentialité. La GRICS peut restreindre ou mettre fin à l'accès à l'Espace API, aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk conformément à l'article 21.1 à défaut par le Développeur de se conformer à cette obligation.
- 11.6. Le Développeur doit prévoir un processus permettant de faire face à toute faille de ses Applications tierces, et s'il découvre des failles liées à la Connexion de ses Applications tierces à l'Espace API, aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk, ou en est informé par des tiers, il s'engage à les signaler immédiatement et sans délai aux services de sécurité de la GRICS par l'intermédiaire de l'Espace client.
- 11.7. En cas de violation de données obtenues par l'intermédiaire de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk par le Développeur et impliquant une de ses Applications tierces ou toute donnée collectée via ses Applications tierces, celui-ci s'engage à en informer immédiatement et sans délai les services de sécurité de la GRICS par l'intermédiaire de l'Espace client. Le Développeur s'engage alors à n'effectuer aucune déclaration publique relative à la GRICS ou à toute composante de l'Écosystème GRICS, par exemple dans la presse, les blogs, les réseaux sociaux, les forums, etc. sans l'autorisation écrite formelle préalable de la GRICS.
- 11.8. L'Espace API, les API et la Plateforme d'identité Mozaïk contiennent des données de tiers (tels que du texte, des images, des vidéos, de l'audio ou des logiciels). Ces données sont sous la seule responsabilité de la personne qui les met à disposition. La GRICS peut parfois examiner les données pour déterminer si elles sont illégales ou si elles violent ses politiques ou les présentes Conditions d'utilisation, et elle peut supprimer ou refuser de transmettre, de recevoir ou d'afficher les données. Enfin, les données accessibles via l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk peuvent être soumises à des droits de propriété intellectuelle et, si tel est le cas, le Développeur ne peut les utiliser que si le Client, propriétaire de ces données, lui en donne l'autorisation ou si la loi l'y autorise. L'accès du Développeur aux données

fournies ou échangées par l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk peut être restreint, limité ou filtré conformément à la loi, à la réglementation et aux politiques de la GRICS applicables.

## **12. Protection des renseignements personnels**

- 12.1. Le Développeur s'engage à déployer tous les efforts commercialement raisonnables pour protéger les informations des Clients et de leurs utilisateurs collectées par ses Applications tierces, y compris les renseignements personnels, contre tout accès ou utilisation non autorisés et il s'engage à signaler rapidement à l'équipe de sécurité de la GRICS, par l'intermédiaire de l'Espace client ainsi qu'aux Clients et à ses Utilisateurs de l'Application tierce, tout accès ou utilisation non autorisés de ces informations dans la mesure requise par la loi applicable.
- 12.2. Le Développeur s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des renseignements personnels applicables à son utilisation des données dont l'accès ou la transmission s'effectue via l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 12.3. L'utilisation par le Développeur de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk est assujettie à la mise en place et la préservation de mesures de protection appropriées à l'Application tierce. Ceci s'applique également aux données obtenues par l'utilisation de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 12.4. En ce qui concerne les données obtenues par l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk, le Développeur s'engage à :
  - a) obtenir toutes les autorisations nécessaires avant le traitement desdites données, ainsi que les autorisations supplémentaires si le processus de traitement est modifié;
  - b) s'assurer que les données sont actualisées, et leur appliquer les corrections, restrictions ou suppressions présentes dans les données obtenues dans le cadre de son utilisation de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk, s'il stocke les données localement;
  - c) instaurer des politiques appropriées de conservation et de suppression, notamment pour la suppression de toutes les données lorsque l'utilisateur quitte l'Application tierce, désinstalle l'Application tierce ou supprime ou ferme le compte qu'il y a créé; et
  - d) conserver à la disposition des Clients et des Utilisateurs de toute Application tierce les Conditions de l'Application tierce décrivant ses pratiques en matière de protection des données et des renseignements personnels relativement aux données et informations que l'Application tierce collecte et utilise, et se conformer à celles-ci.

- 12.5. Lorsqu'une donnée non publique d'un Client est obtenue par le biais de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk, le Développeur s'engage à ne pas exposer cette donnée à d'autres Utilisateurs de l'Application tierce ou à des tiers sans le consentement explicite du Client.
- 12.6. Sauf autorisation expresse du propriétaire de la donnée ou si permis par la loi applicable, le Développeur s'engage à ne pas faire lui-même ou permettre de faire par quiconque ce qui suit avec les données obtenues par l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk :
- a) capturer massivement des données (*data scraping*), construire des bases de données, créer des copies permanentes de ces données ou conserver des copies en cache plus longtemps que ne le permet l'en-tête du cache;
  - b) copier, traduire, modifier, créer une œuvre dérivée, vendre, louer, prêter, transmettre, distribuer, afficher publiquement ou accorder une sous-licence à un tiers;
  - c) présenter de manière inexacte la source ou la propriété; ou
  - d) supprimer, masquer ou modifier les mentions de copyright, de Marque ou d'autres droits de propriété intellectuelle; ou falsifier ou supprimer les mentions d'auteur, les mentions légales ou autres étiquettes de l'origine ou de la source du matériel.

### **13. Transmission de données depuis une Application tierce**

- 13.1. L'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk permettent ou pourraient permettre la soumission de données. La GRICS n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les données que le Développeur soumet dans l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk par l'intermédiaire de l'Application tierce, sauf dans les cas expressément prévus dans les présentes Conditions d'utilisation.
- 13.2. Dans le seul but de permettre à la GRICS de fournir, de sécuriser et d'améliorer l'Espace API, les API, la Plateforme d'identité Mozaïk et les produits et services produits associés, et uniquement en conformité avec les règles de confidentialité de la GRICS applicables, le Développeur accorde à la GRICS, pour toute la Durée du Contrat, une licence gratuite, irrévocable, mondiale, libre de droits et non exclusive pour l'utilisation des données soumises, publiées ou affichées dans l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk depuis ses Applications tierces. Par « utilisation », on entend l'utilisation, l'hébergement, le stockage, la modification, la communication et la publication. Avant de soumettre une donnée à l'Espace API, aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk par l'intermédiaire d'une Application tierce, le Développeur doit s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires, y compris les droits nécessaires des Utilisateurs des Applications tierces ou autrement requis par la loi ou la réglementation, pour accorder à la GRICS cette licence. Le Développeur garantit à la GRICS qu'il détient ainsi tous ces droits nécessaires pour octroyer la licence et les autorisations prévues dans le présent article.

## 14. Propriété intellectuelle

- 14.1. De par l'utilisation de l'Espace API, des API et de la Plateforme d'identité Mozaïk par le Développeur, la GRICS n'acquiert aucun droit de propriété dans les Applications tierces.
- 14.2. Toutes les composantes de l'Écosystème GRICS, peu importe leur forme et leur présentation, demeurent en tout temps la seule et l'unique Propriété intellectuelle de la GRICS ou, s'il y a lieu, des fournisseurs de cette dernière lui ayant accordé une licence ou un droit de distribution. Le Développeur reconnaît que, en aucun temps, par l'utilisation de toute composante de l'Écosystème GRICS, il n'acquiert quelques droits de propriété, titres ou intérêts dans la propriété intellectuelle de la GRICS à son égard ou, le cas échéant, de fournisseurs, ni à l'égard des données accessibles par les composantes de l'Écosystème GRICS. Tous les droits non accordés au Développeur en vertu des présentes Conditions demeurent exclusifs à la GRICS ou à ses concédants de licence.
- 14.3. La GRICS garantit au Développeur que toutes les composantes de l'Écosystème GRICS sont une œuvre originale qui n'enfreint aucun droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle appartenant à une tierce personne et qu'elle détient tous les droits pour en assurer la distribution.
- 14.4. Le Développeur garantit à la GRICS que toute Application tierce utilisant l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk est une œuvre originale qui n'enfreint aucun droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle appartenant à une tierce personne et qu'il détient tous les droits pour en assurer la distribution.

## 15. Marques de commerce

- 15.1. Sauf mention expresse, les présentes Conditions d'utilisation n'accordent ni à la GRICS ni au Développeur un droit, un titre ou un intérêt sur les Marques de l'autre partie. Toute utilisation par le Développeur des Marques de la GRICS, y compris tout fonds de commerce qui y est associé, se fera au profit de la GRICS.
- 15.2. Le Développeur s'engage à afficher toute(s) attribution(s) requise(s) par la GRICS dans la Documentation de chaque API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk, le cas échéant. Par la présente, la GRICS accorde au Développeur une licence non transférable, non sous-licenciable, révocable et non exclusive, pendant la Durée du Contrat, pour afficher les Marques de la GRICS dans le but de promouvoir ou d'annoncer qu'il utilise les API et la Plateforme d'identité Mozaïk. Le Développeur ne doit utiliser les Marques de la GRICS que conformément aux Conditions d'utilisation et dans le but de remplir les obligations en vertu de la présente section. Lorsque le Développeur utilise les Marques de la GRICS, il doit suivre les directives d'utilisation des Marques de la GRICS indiquées dans la Documentation. Le Développeur comprend et accepte que la GRICS a la seule discrétion de déterminer si l'attribution et l'utilisation des Marques de la GRICS par le Développeur sont conformes aux exigences des présentes Conditions d'utilisation.

- 15.3. Pour sa part, le Développeur accorde à la GRICS une licence non transférable, non sous-licenciable et non exclusive, pendant la Durée du Contrat, pour afficher les Marques du Développeur dans le but de promouvoir ou d'annoncer que le Développeur utilise les API et la Plateforme d'identité Mozaïk. La GRICS ne doit utiliser les Marques du Développeur que conformément aux Conditions d'utilisation et dans le but de remplir les obligations en vertu de la présente section. Lorsque la GRICS utilise les Marques du Développeur, elle doit suivre les directives d'utilisation des Marques du Développeur que celui-ci porte à sa connaissance.
- 15.4. De même, dans le cadre de la promotion, de la commercialisation ou de la démonstration des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk qui seraient utilisées par le Développeur et des Applications GRICS associées, la GRICS peut produire et distribuer des représentations fortuites, y compris des captures d'écran, des vidéos ou d'autres contenus ou données de l'Application tierce, et peut utiliser le nom de l'entreprise ou de l'organisme du Développeur ou de son produit. Le Développeur accorde ainsi à la GRICS tous les droits nécessaires aux fins susmentionnées.
- 15.5. Tant la GRICS que le Développeur s'engagent à ne faire aucune déclaration concernant une utilisation de l'Espace API, d'une API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk qui suggère un partenariat entre eux ou un parrainage ou une approbation de l'autre partie sans l'accord écrit préalable de l'autre partie dûment signé par elle.

## **16. Commentaires**

- 16.1. Si le Développeur fait part de ses commentaires, recommandations ou suggestions concernant une composante de l'Écosystème GRICS à la GRICS, celui-ci lui concède alors gratuitement le droit de les utiliser, de les partager et de les commercialiser de quelque façon que ce soit et à toute fin sans aucune reconnaissance de droits moraux du Développeur. Il est interdit au Développeur de poster un avis relevant d'une licence imposant à la GRICS de concéder sous licence une ou des composantes de l'Écosystème GRICS ou sa documentation à des tiers au motif que ses commentaires y sont inclus par la GRICS.

## **17. Confidentialité**

- 17.1. Les communications de la GRICS avec le Développeur peuvent contenir des informations confidentielles de la GRICS, de ses Clients ou de ses fournisseurs et partenaires. Les informations confidentielles de la GRICS comprennent tous les documents, communications et informations qui sont marqués comme confidentiels ou qui seraient normalement considérés comme confidentiels dans ces circonstances, notamment, sans aucunement limiter la généralité de ce qui précède, toute information relative à des composantes de l'Écosystème GRICS et non rendue publique. Le Développeur s'engage à ne pas divulguer de telles informations confidentielles à aucun tiers sans l'accord écrit préalable de la GRICS. Il comprend et reconnaît par ailleurs qu'il lui est interdit d'utiliser de telles informations confidentielles à d'autres fins que celles nécessaires à l'exercice de ses droits tels qu'énoncés par les présentes Conditions d'utilisation. Le Développeur s'engage à protéger ces Informations confidentielles de toute utilisation non autorisée, de tout accès et de toute divulgation

dans une mesure identique à celle qu'il utiliserait pour protéger ses propres informations privées et exclusives. Les informations confidentielles ci-haut indiquées n'incluent pas les informations que le Développeur a développées de manière indépendante, qui lui ont été données à juste titre par un tiers sans obligation de confidentialité ou qui sont rendues publiques sans qu'il n'en soit responsable. Le Développeur peut par ailleurs divulguer de telles informations confidentielles lorsque la loi lui y oblige, à condition toutefois d'en informer au préalable la GRICS dans un délai raisonnable, sauf si un tribunal ordonne spécifiquement de ne pas l'en informer.

## **18. Communication**

- 18.1. La GRICS pourra communiquer de temps à autre avec le Développeur en rapport avec son Abonnement ainsi que son utilisation de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk. Le Développeur peut en tout temps retirer son consentement à recevoir de telles communications en soumettant un billet à cet effet dans l'Espace client. La GRICS retirera alors le Développeur de sa liste de diffusion dans les meilleurs délais, à l'exception de toute communication permise ou exigée par la loi ou autrement en lien avec l'Abonnement, la Convention d'abonnement et les présentes Conditions d'utilisation.

## **19. Modifications aux Conditions d'utilisation**

- 19.1. La GRICS se réserve le droit, en tout temps, à sa discrétion, de modifier les présentes Conditions d'utilisation, sous réserve de les présenter à nouveau au Développeur préalablement lors de sa prochaine connexion à son Compte administrateur. La GRICS peut alors exiger que le Développeur accepte ces nouvelles conditions d'utilisation pour qu'il puisse continuer à utiliser l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk. De même, la GRICS peut en tout temps suspendre l'utilisation de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk jusqu'à ce que le Développeur se connecte à son Compte administrateur et accepte les nouvelles conditions d'utilisation, sous réserve toutefois d'avoir préalablement informé le Développeur par courriel et lui avoir accordé dans cet avis un délai raisonnable pour se connecter à son Compte administrateur pour accepter ces nouvelles conditions d'utilisation. Si le Développeur refuse les nouvelles conditions d'utilisation, il doit cesser immédiatement d'utiliser l'Espace API, les API et la Plateforme d'identité Mozaïk. S'il continue à les utiliser après que les nouvelles conditions d'utilisation aient été portées à sa connaissance, il est alors réputé avoir accepté ces nouvelles conditions d'utilisation.
- 19.2. Le cas échéant, la GRICS peut également exiger que les Utilisateurs de l'Espace API acceptent les Conditions d'utilisation ou toutes modifications à ces dernières lors de la connexion à leur Compte utilisateur, auquel cas les mêmes modalités que celles prévues à l'article précédent pour le Développeur et le Compte administrateur s'appliquent avec les adaptations nécessaires aux Utilisateurs de l'Espace API et à leur Compte utilisateur.

## **20. Niveau de service et soutien**

- 20.1. Le déploiement de l'Espace API étant actuellement en déploiement restreint pour les Applications tierces autres que celles des Organismes scolaires, les objectifs de niveaux de service, notamment les engagements de la GRICS en ce qui concerne la disponibilité de l'Espace API, des API et de la Plateforme d'identité Mozaïk, le niveau de soutien offert, l'évolution technique et fonctionnelle et les mises à jour sont en cours d'élaboration et seront plus amplement décrits dans la prochaine version des présentes Conditions d'utilisation qui sera prochainement rendue disponible à la fin du déploiement restreint. Dans l'intervalle, la GRICS n'effectue aucune représentation à cet effet et elle ne souscrit aucun engagement formel ou aucune garantie à cet égard.
- 20.2. De manière plus spécifique, le Développeur comprend et reconnaît que l'Espace API, les API et la Plateforme d'identité Mozaïk sont fournis « en l'état » et que la GRICS n'a l'obligation de fournir aucune assistance ou support technique à l'égard de ceux-ci. Le Développeur a l'entière responsabilité de la qualité de ses Applications tierces et du support technique de celle-ci.
- 20.3. En cas de défaut ou problème de fonctionnement de l'Espace API, d'une Connexion, d'une API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk en lien avec une Application tierce, le Client doit contacter le Développeur de l'Application tierce, lequel verra au besoin à communiquer avec la GRICS. Le Client ne doit communiquer avec la GRICS qu'en cas de défaut ou de problème du Module de gestion des autorisations ou encore d'une Application GRICS.

## **21. Interruption en cas de défaut**

- 21.1. La GRICS peut en tout temps, à sa seule discrétion et pour toute durée raisonnablement nécessaire, interrompre l'accès à l'Espace API, aux API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk à tout Développeur qui ne respecte pas les termes du Contrat, sous réserve de l'envoi préalable au Développeur d'un avis par courriel lui accordant un délai raisonnable pour remédier à son défaut, sauf dans le cas où il s'agit d'une question de sécurité ou pour se conformer à la loi, auquel cas l'interruption peut être immédiate, la GRICS devant toutefois informer le Développeur dans les meilleurs délais possibles des motifs justifiant cette interruption.

## **22. Résiliation**

- 22.1. La Convention d'abonnement prévoit les conditions permettant la résiliation du Contrat. En cas de résiliation pour un motif prévu dans la Convention d'abonnement, les modalités de résiliation ci-après indiquées s'appliquent.
- 22.2. Outre les cas de résiliation prévus dans la Convention d'abonnement et en sus des droits de la GRICS d'interrompre l'accès à l'Espace API prévus dans le Contrat, l'une ou l'autre des parties, soit la GRICS ou le Développeur, peut en tout temps mettre fin au présent Contrat si l'une des parties fait défaut de respecter l'une ou l'autre de ses obligations prévues au Contrat, dans un délai de trente (30) jours suivant la réception

par la partie en défaut d'un avis écrit lui demandant de remédier au défaut ou, le cas échéant, dans tout autre délai plus court que prévoit le Contrat, et que le défaut n'est pas corrigé par la partie en défaut à l'intérieur du délai imparti.

- 22.3. En cas de résiliation du Contrat ou d'interruption de l'accès du Développeur à l'Espace API, à une API ou à la Plateforme d'identité Mozaïk, toutes les licences concédées en vertu des présentes Conditions d'utilisation expirent immédiatement et la GRICS, le Développeur et tous ses Utilisateurs de l'Espace API doivent cesser immédiatement de les utiliser. Le Développeur doit se conformer aux instructions des Clients lui demandant de restituer ou d'effacer toute donnée consultée ou obtenue via l'Espace API, les API ou la Plateforme d'identité Mozaïk, sauf autorisation formelle par la GRICS ou si la législation l'interdit.
- 22.4. Aucune des parties n'est responsable vis-à-vis de l'autre pour les dommages résultant directement ou indirectement de la résiliation du Contrat.
- 22.5. La GRICS peut communiquer de manière indépendante avec tout Client ou Utilisateur d'une Application tierce ayant approuvé une Demande d'autorisation de Connexion pour l'informer de la résiliation du droit du Développeur d'utiliser l'Espace API, une API ou la Plateforme d'identité Mozaïk.
- 22.6. À la terminaison du Contrat, pour quelque raison que ce soit, les conditions qui, de par leur nature, sont destinées à se poursuivre indéfiniment continueront à s'appliquer, y compris, mais sans s'y limiter, les articles 14, 15.1, 16, 17, 23, 24 et 25.

### **23. Exclusion de garanties et limitation de responsabilité**

- 23.1. LA GRICS N'EST AUCUNEMENT RESPONSABLE, QUE CE SOIT FORMELLEMENT OU IMPLICITEMENT, DE L'UTILISATION DE L'ESPACE API, DES API ET DE LA PLATEFORME D'IDENTITÉ MOZAÏK PAR LE DÉVELOPPEUR ET LES UTILISATEURS DE L'ESPACE API, LEQUEL RECONNAÎT QU'IL UTILISE LES API À SES PROPRES RISQUES ET QUE LA GRICS LUI FOURNIT LES API ET LA PLATEFORME D'IDENTITÉ MOZAÏK « EN L'ÉTAT », « AVEC TOUTES LES IMPERFECTIONS » ET « TEL QUE DISPONIBLE », LE TOUT DANS LA MESURE AUTORISÉE DANS LA LÉGISLATION APPLICABLE. SAUF DANS LES CAS EXPRESSÉMENT PRÉVUS DANS LES CONDITIONS, NI LA GRICS NI SES FOURNISSEURS OU DISTRIBUTEURS NE FONT DE PROMESSES SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'ESPACE API, LES API ET LA PLATEFORME D'IDENTITÉ MOZAÏK. PAR EXEMPLE, LA GRICS NE PREND AUCUN ENGAGEMENT CONCERNANT LE CONTENU ET LES DONNÉES ACCESSIBLES VIA L'ESPACE API, LES API ET LA PLATEFORME D'IDENTITÉ MOZAÏK, LES FONCTIONS SPÉCIFIQUES DE CEUX-CI, OU LEUR FIABILITÉ, LEUR DISPONIBILITÉ OU LEUR CAPACITÉ À RÉPONDRE AUX BESOINS DU DÉVELOPPEUR. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA GRICS EXCLUT AINSI TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE DÉFAUT DE FABRICATION. LA GRICS NE GARANTIT PAS POUR L'ESPACE API, LES API OU LA PLATEFORME D'IDENTITÉ MOZAÏK UN FONCTIONNEMENT

SANS INTERRUPTION NI ERREUR. LE FONCTIONNEMENT DE CEUX-CI EST NOTAMMENT SUSCEPTIBLE DE S'INTERROMPRE EN RAISON DE MAINTENANCES, MISES À JOUR, DÉFAILLANCE DU SYSTÈME OU DYSFONCTIONNEMENT DU RÉSEAU. LA GRICS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE INTERRUPTION OU ERREUR DE FONCTIONNEMENT DE CE GENRE, AINSI QU'EN CAS DE PERTE DE DONNÉES.

- 23.2. LORSQUE LA LOI LE PERMET, LA GRICS AINSI QUE SES FOURNISSEURS ET DISTRIBUTEURS NE SERONT PAS RESPONSABLES DES PERTES DE PROFITS, DE REVENUS OU DE DONNÉES, DES PERTES FINANCIÈRES OU DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE LA GRICS, ET DE SES FOURNISSEURS ET DISTRIBUTEURS, POUR TOUTE RÉCLAMATION EN VERTU DES CONDITIONS, Y COMPRIS POUR TOUTE GARANTIE IMPLICITE, EST LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ PAR LE DÉVELOPPEUR POUR ACCÉDER OU UTILISER L'ESPACE API AU COURS DES SIX MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RESPONSABILITÉ. DANS TOUS LES CAS, LA GRICS, SES FOURNISSEURS ET DISTRIBUTEURS NE SERONT PAS RESPONSABLES DES DÉPENSES, PERTES OU DOMMAGES QUI NE SONT PAS RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLES.

## **24. Indemnisation**

- 24.1. Le Développeur s'engage à défendre, indemniser et dégager la GRICS, ses administrateurs, ses employés, ses mandataires, ses Clients et ses utilisateurs contre toute réclamation ou action engagée par une tierce partie, y compris contre tous dommages, sanctions, frais, dépenses et honoraires d'avocats, dans la limite du raisonnable, résultant ou présumée résultant :
- a) d'une utilisation abusive par le Développeur ou d'un de ses Utilisateurs de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk;
  - b) d'une violation de la part du Développeur ou d'un de ses Utilisateurs d'Espace API des obligations mentionnées au Contrat ou des droits de propriété intellectuelle de la GRICS ou d'un tiers, ou liée à ladite violation;
  - c) de toute donnée utilisée, obtenue, communiquée, diffusée ou transmise par l'intermédiaire de l'Espace API, des API ou de la Plateforme d'identité Mozaïk par le Développeur, ceux qui agissent en son nom, ses Utilisateurs de l'Espace API ou ses Utilisateurs de ses Applications tierces.
- 24.2. Le Développeur s'engage par ailleurs à défendre, indemniser et dégager complètement la GRICS, ses administrateurs, ses employés, ses mandataires, ses Clients et ses utilisateurs contre toute réclamation ou action engagée contre eux par une tierce partie, y compris contre tous dommages, sanctions, frais, dépenses et honoraires d'avocats, alléguant que l'Application tierce enfreindrait un droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle d'une tierce personne.

## 25. Force majeure

- 25.1. Aucune des parties ne pourra être réputée manquer à ses obligations ou être responsable de tout retard ou de toute défaillance d'exécution en vertu des présentes Conditions suite à un cas de force majeure soit notamment mais non limitativement une panne de courant, une catastrophe naturelle, un accident, un décret gouvernemental ou l'absence de transports ou un bris des moyens de communications, ou la pénurie de fournisseurs de biens ou de services, ou toute autre cause dans la mesure où celle-ci échappe au contrôle raisonnable de cette partie.

## 26. Dispositions générales

- 26.1. **Absence d'autres bénéficiaires.** Il n'existe pas d'autre tiers bénéficiaire du présent Contrat.
- 26.2. **Relations entre les parties.** Le Développeur et la GRICS reconnaissent que rien dans le Contrat ne doit être interprété comme ayant pour effet de créer entre la GRICS et le Développeur quelque lien d'emploi, de subordination, de mandat, d'association, de société ou de coentreprise que ce soit. De plus, ni le Développeur ni la GRICS ne peut lier l'autre partie, de quelque façon que ce soit et envers qui que ce soit, de manière tacite ou expresse, autrement qu'en conformité avec les dispositions du Contrat.
- 26.3. **Élection de for.** Aux fins du Contrat, la GRICS et le Développeur élisent domicile dans le district judiciaire de Montréal comme le district approprié pour l'audition de toute réclamation découlant de l'interprétation, l'application, l'accomplissement, l'entrée en vigueur, la validité et les effets du Contrat et conviennent que le Contrat est soumis aux lois applicables dans la province de Québec, au Canada.
- 26.4. **Non-renonciation.** Le silence de la GRICS, sa négligence ou son retard à exercer un droit ou un recours qui lui est consenti en vertu du Contrat ne doit jamais être interprété contre elle comme une renonciation à ses droits et recours. Tous les droits mentionnés dans le Contrat sont cumulatifs et non alternatifs. La renonciation à l'exercice d'un droit ne doit pas être interprétée comme une renonciation à tout autre droit.
- 26.5. **Cession.** Les droits et obligations contenus dans le Contrat ne pourront, sous peine de nullité, être cédés par le Développeur, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de la GRICS à cet effet.
- 26.6. **Entente complète.** Le Contrat constitue l'entente complète et intégrale intervenue entre la GRICS et le Développeur en lien avec l'Abonnement à l'Espace API et elle remplace intégralement toutes les négociations, soumissions, propositions, communications ou autres ententes, écrites, verbales ou tacites, qui existent ou pourraient avoir existé entre la GRICS et le Développeur.

- 26.7. **Divisibilité.** Si une disposition du Contrat devait être déclarée invalide, illégale ou non susceptible d'exécution par un tribunal compétent, ladite disposition sera alors réputée divisible et elle n'affectera pas la validité et l'effectivité des autres dispositions du Contrat.
- 26.8. **Absence d'engagement non écrit.** Aucun conseil ni aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, communiqués par les représentants de la GRICS ou reçus via l'Espace API ou les sites Web de la GRICS, ne créent une quelconque garantie dès lors qu'ils ne sont pas expressément mentionnés dans le Contrat.
- 26.9. **Compensation.** En cas de défaut du Développeur en vertu du Contrat ou encore de la terminaison ou de la résiliation de celui-ci, la GRICS pourra en tout temps appliquer compensation de toute somme liquide et exigible due par le Développeur à la GRICS en vertu du Contrat sur toute somme liquide et exigible due par la GRICS au Développeur en vertu du Contrat.
- 26.10. **Préséance de la version française.** Lorsqu'il existe en tout ou en partie une version française et une version anglaise du Contrat, le Développeur comprend et accepte que, en cas de contradiction entre les versions française et anglaise ou de conflit d'interprétation, la version française est la version originale et elle doit en tout temps avoir préséance sur la version anglaise, sous réserve que la version française ait été portée à la connaissance du Développeur.